

EN 1862
Il y avait à Bradford 532 filatures.
— 1,289,172 broches.
— 43,048 métiers mécaniques.

EN 1867.
Il y avait à Bradford 703 filatures.
— 2,193,210 broches.
— 71,066 métiers mécaniques.

Ainsi le nombre des filatures s'est accru de . . . 32 0/0
Celui des broches de . . . 70 0/0
Celui des métiers à tisser de . . . 84 0/0

Or, nous savons que tout ce matériel est en pleine activité, tandis que nos métiers chôment en partie.

N'est-ce pas le cas de rappeler ici une vérité élémentaire : c'est que le bon marché vient des grandes productions et des spécialités et ce ne sont pas les seuls avantages que les anglais ont sur nous.

Nous pouvons donc dire que les tissus mélangés anglais inondent nos marchés et que la progression de ces importations devient effrayante : Je vais le prouver.

Les 7 premiers mois de 1869 accusent une progression de 35 0/0 sur 1868 et de 59 0/0 sur 1867.

J'ai dit tout à l'heure que les importations de 1869 s'élevaient à plus de 600 millions, c'est la production de 7 à 8,000 métiers enlevés à Roubaix ; c'est plus de 25 millions de salaires enlevés à l'ouvrier français.

Le résultat de tout ce que je viens de dire démontre que la ruine et la misère sont à nos portes.

Je viens, en conséquence, conjurer le gouvernement, au nom de la ville de Roubaix, de mettre un terme à ses souffrances en dénonçant les traités de commerce qui ont été faits de son côté avec l'Angleterre qui doit être dénoncée avant le 1^{er} février 1870.

Le gouvernement le peut, puisqu'il est rentré dans sa liberté d'action. Je proteste d'ailleurs contre des bruits qui ont pris un grand développement et qui consistent à laisser supposer que la crainte de jeter à l'Angleterre, est le seul obstacle à cette dénonciation. Ce serait être insulté à la nation tout entière, que d'y croire, et le gouvernement ne saurait tarder plus longtemps à se prononcer par un acte décisif.

Après de nouvelles considérations générales présentées par M. Desales et dans lesquelles l'orateur déclare aux applaudissements de l'auditoire que non seulement on nous ruine mais qu'on nous lève par des promesses décevantes, M. Varin, délégué du Comité ouvrier, adresse des remerciements à l'Assemblée au nom de ce Comité, et donne lecture des conclusions arrêtées dans la réunion tenue la veille à la Halle au Sacre. Ces conclusions tendent à la dénonciation des traités de commerce et réclament de profondes modifications dans l'état économique du pays.

La parole est ensuite donnée à M. Laurent, président de la Chambre de Commerce de Tournai, qui prononce, avec le talent qu'on lui connaît, un discours très intéressant, plein de verve et d'humour et rempli de faits concluants. Nous voudrions pouvoir citer ce discours en entier, mais l'heure avancée nous oblige, à notre grand regret, à l'analyser brièvement.

Après avoir mentionné l'exposé qui vient d'être fait de la situation de nos industries, exposé qui qualifie de véritables martyrologes, M. Laurent examine les diverses causes auxquelles le gouvernement a, tour à tour, attribué cette situation. En 1866, c'est la guerre d'Allemagne et de Sadowa ; en 1867, c'est la mauvaise récolte et la cherté des vivres ; mais en 1868, il n'y a plus aucun prétexte à invoquer ; la récolte est excellente et celle de 1869 est très-satisfaisante ; les vendanges sont favorables et le gouvernement qui n'a plus d'échappatoire est obligé d'aborder carrément la vraie question, la question du traité de commerce et d'ordonner une espèce d'enquête qui a prouvé les souffrances de l'industrie. Quel remède à ces souffrances ? demande M. Laurent : c'est de détruire jusque dans sa racine l'arbre qui porte à l'ouest nos maux.

C'est pas seulement à cause de ses résultats, continue M. Laurent, que nous devons demander la dénonciation de ce traité : c'est surtout à cause de son origine. Si vous connaissez, messieurs, tout l'historique des négociations de 1860, vous en éprouverez, comme Français, une véritable honte.

Signalant l'agitation libre-échangiste qu'on cherche à créer dans les provinces méridionales, M. Laurent démontre que la prospérité du Midi n'est pas due au libre-échange, mais à une multitude de voies de communication et à diverses autres causes qu'il indique, et il s'étonne qu'une ville aussi libre que Bordeaux demande le maintien d'un traité dont la conclusion s'est faite d'une façon aussi contraire aux principes de 89.

A propos de l'étonnement que témoignait jadis M. Bonier de la crainte qu'avait nos industriels de la concurrence belge et d'être le mot du ministre qui appelait nos frontières du Nord « une ligne idéale », M. Laurent fait une comparaison très érudite entre la situation de la France et celle de la Belgique, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique et social ; il appuie son argumentation sur les faits les plus concluants.

En terminant, l'orateur s'appuyant sur les faits qu'il vient de citer, demande l'établissement de tarifs compensateurs.

Le remarquable discours de M. Laurent, écouté avec l'attention la plus soutenue malgré l'heure avancée, a été souvent interrompu par de chaleureux applaudissements.

Sur la demande unanime de l'Assemblée, M. Sajot-Léger annonce que le bureau demeurera à l'avenir constitué en permanence.

La séance est levée.
Il est cinq heures et demie.

CHRONIQUE LOCALE.

Chargée de faire un rapport sur la situation de l'industrie de notre ville, la commission des métiers des ouvriers prie Messieurs les Industriels de vouloir bien adresser au secrétaire, avant jeudi, si c'est possible, les documents et renseignements qui peuvent faciliter la tâche qu'on lui a confiée.

Le Président M. DEJAEGHER. Le Secrétaire M. JUNKER.
Rue de la Promenade, 52.

Il est fortement question de la création à Roubaix d'un nouvel office d'huissier. Ce serait là une mesure qui répondrait au vœu public. En effet, pour le service des justices de paix, du bureau de police, du conseil des prud'hommes, des diverses administrations, des caisses et comptoirs d'escompte et de la succursale de la Banque de France qui va bientôt fonctionner à Roubaix, notre importance ne compte pas en ce qui concerne deux huissiers.

C'est un fait unique, et qui n'a pas d'exemple dans notre ville, que de n'avoir qu'un seul huissier, pour un service aussi considérable. Cet état de choses pourrait devenir compromettant pour les intérêts des particuliers ; par l'un et l'autre de ces officiers ministériels, peuvent être empêchés au moment où des circonstances imprévues nécessitent leur ministère pour des actes qui ne souffrent aucun retard et alors, il y a obligation de recourir à un huissier d'une autre résidence, ce qui occasionne toujours des pertes de temps et des frais qui, en matière de justice, sont toujours à payer aux parties. Cette création est donc des plus urgentes, surtout depuis l'établissement de notre tribunal de commerce.

Pour toute la chronique locale : J. Raso.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Journal d'Amiens : Nous avons reçu aujourd'hui la visite d'un charpentier de l'un des faubourgs d'Amiens, J. V., croyant être mieux renseigné que personne, et qui, lui aussi, a adressé au procureur impérial à Paris sa version sur l'assassinat de Jean Kinck. Cette version, la voici, sous la garantie exclusive de son auteur :

Jean Kinck a été assassiné par deux complices de Troppmann, l'un nommé, âgé de trente-trois ans, repris de justice, blond, ayant deux dents de moins sur le devant de la bouche ; l'autre, âgé de vingt-neuf ans, grand et brun. Ce dernier doit être en ce moment en prison à Bruxelles, où il a été arrêté comme vagabond, le premier est réfugié en Prusse.

Troppmann ayant amené Jean Kinck à Mons, le conduisit ensuite dans une ville voisine, où il est rejoint par ses deux complices, qui avaient préparé une fosse à l'avance, comme plus tard Troppmann le fit à Pantin. Jean Kinck, grièvement blessé, fut conduit sans défiance hors de la ville, après le couvre-feu, et assassiné entre onze heures et minuit dans la nuit du 9 au 10 septembre.

Son corps a été percé de neuf coups de couteau, et on l'a dépouillé des valeurs et des objets qu'il portait sur lui ; mais on doit retrouver encore dans une de ses poches une lettre de sa femme.

Le charpentier d'Amiens a adressé au procureur impérial de Paris les renseignements qu'on vient de lire, mais avec beaucoup plus de détails. Il n'a pas encore reçu de réponse, et c'est une seconde lettre, dans laquelle il demande à être confronté avec Troppmann et conduit en Belgique, à l'androgynisme il a précisé.

Un incident étrange s'est passé l'autre soir, au café de l'Alcazar, à Bruxelles. Un monsieur qui s'était fait servir un bock s'était attaché et peu après endormi dans le coin de plus retiré du café. Son sommeil paraît avoir été agité, car plusieurs personnes qui étaient venues s'asseoir près de lui, à trois reprises, se sont distinguées distinctement prononcer ces mots : Les couteaux... ou sont les couteaux ?

Ah ça dit alors est plaisantissime des personnes, qu'a-t-il à rêver comme ça de couteaux, serait-ce par hasard un complice de Troppmann ? A peine ce nom est-il prononcé que notre homme se lève par un soubresaut, et quitte la salle avec une précipitation telle que le garçon n'a pas eu le temps de lui réclamer le prix de sa consommation.

On courait à la rue pour le rattraper, mais il avait disparu. On comprend que cette scène dont tous les témoins sont affirmer par des témoignages articulés dignes de foi, ait produit quelque émotion, parmi les personnes qui se trouvaient au café. Durant toute la soirée on s'est livré aux commentaires les plus animés.

(Etude.)

cé coup de main s'opérant fuyant et disparaissant par la rue de Ravenstein.
Tel est le bulletin succinct et fidèle de nouveau méfait de haute école dont le succès confond l'imagination.

Une récompense de 25 pour cent est offerte à la personne qui ferait rentrer la maison Lythorck en possession de la totalité ou d'une partie de la somme volée.

Un patriote vient d'être commis à Saint-Germain-la-Poterie (Meuse-et-Meuse), par un nommé Modeste Bellière, qui signalait déjà les plus déplorables antécédents. En effet, engagé militaire à seize ans, il fut bientôt condamné, par un conseil de guerre, à la peine de mort, qui fut commuée en quinze ans de travaux forcés. A l'expiration de cette peine, il revint dans son pays et subit une nouvelle condamnation pour vol, à trois ans de prison. Remis en liberté depuis huit mois environ, il vint chercher asile chez son père et sa mère, qui le reçurent avec reconnaissance, et qui furent souvent menacés par lui.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, Bellière vint placer des fagots derrière l'habitation qu'occupaient ses parents, puis, entrant dans la cour, il fit assez de bruit pour attirer l'attention de son père, qui sortit du lit, et vint en chemise demander à son fils, qu'il traita de malheureux, ce qu'il venait faire.

Bellière saisit son père, vieillard de soixante-dix ans, le terrassa dans la cour, le traîna jusque sur le chemin, et l'assassina en le frappant au cou avec un couteau de boucher.

Après ce meurtre, Bellière traîna le cadavre de l'autre côté du chemin et le jeta derrière une haie, dans un pré en contre-bas de ce chemin.

C'est à ce que je trouverai, lundi matin, des canonniers auxquets M. Brière, agent voyer, avait donné rendez-vous ; précisément en cet endroit, pour faire l'étude du chemin qui passe devant cette maison.

La victime, la chemise relevée sur la tête, gisait couchée sur le ventre. Les traces de la traînée étaient parfaitement visibles.

Bellière, le crime commis, était allé tranquillement se coucher dans un four à plâtre. Il a été arrêté mardi et a fait l'aveu de son crime.

Le Salut public, de Lyon, raconte l'attentat d'une diligence comme au temps des Cartouche et des Mandrin : C'était lundi dernier, entre huit et neuf heures du soir, la nuit était noire, et vent soufflait par rafales, l'aspect de la nature était sombre et sinistre. Dans une petite auberge située à une centaine de pas de la rue de Saint-Marcellin à Saint-Bonnet-le-Château, deux hommes s'étaient achetés de vider une bouteille de vin. L'un était grand et maigre, l'autre petit et gros. Couverts de blouses fripées et armés d'excellents fusils, leur tournure était peu rassurante. Eux mêmes paraissaient inquiets, car ils jetaient souvent des regards tortillés vers l'étroite fenêtre par laquelle ils s'étaient posés.

Tout à coup, un bruit lointain rompit le silence de la nuit : c'est l'omnibus qui fait le service entre la station de Bonson et Saint-Bonnet. Nos deux hommes s'élançèrent, mais trop tard ; déjà l'omnibus a fui comme une ombre.

Ecoute, dit le petit gros à son compagnon, tu es de grandes jambes et la route n'est pas couverte de neige, et, dès que tu auras arrêté la voiture, tire un coup de fusil pour m'avertir, et je te rejoindrai de mon mieux.

Jambé comme un camp de charpentier, le grand maigre arpenté les guérets. Bientôt en vue de l'omnibus : Eh ! Jean ! cria-t-il d'une voix formidable. Et même temps il lâcha son coup de fusil, auquel répondit à quelque distance la voix enrouée d'un cornet à bouquin.

C'est appel, Jean, va arrêter sa voiture, mais les voyageurs, que le coup de fusil a épouvantés, et qui se creient tombés dans une embuscade, poussent des cris de Meïssine, et forcent le conducteur à fouetter ses chevaux, qui s'éloignent au grand galop.

C'est en vain que le grand maigre multiplie ses clameurs et ses coups de fusil, tandis que le cornet à bouquin, qui se rapatrie, fait entendre les notes les plus désespérées.

Cependant l'omnibus est arrivé à Saint-Bonnet. Encore tout effarés, les voyageurs sortent péle-mêle. Ils ont échappé à un grand péril ; tout le pays est infesté de bandits. Enfin, sauvés ! s'écria merci, mon Dieu ! l'importé, la voiture était criblée de balles.

Ces racontars ont fait dresser l'oreille à deux braves gendarmes. Dociles à la voix du devoir, ils montent à cheval et s'élançent à fond de train après les bandits. L'anxiété est au comble. Enfin, au bout d'une demi-heure, les gendarmes reviennent au pas, escortant le grand maigre et le petit gros. C'étaient... deux honorables habitants du pays, un fonctionnaire et un de ses amis. Après une journée passée à la chasse, ils avaient résolu de revenir en omnibus pour s'épargner dix kilomètres de chemin, et ils avaient rêvé, comme on vient de le voir.

Il craque en ce moment dans Paris un certain nombre d'obligations faussées de la ville de Paris. Une de ces obligations vient encore d'être saisie entre les mains d'une dame de comptoir, qui l'avait reçue pour la changer, du sieur H. A., employé. Cet individu, qui est âgé de 35 ans, a été arrêté sur les indications de cette dame.

L'Indépendant d'Elbe dit que les rues de cette ville sont journellement traversées par de longs convois d'émigrants qui se rendent en Californie. Les convois se composent en général de lourdes charrettes traînées par des boeufs. Pour entreprendre un voyage de 2000 milles avec de pareils attelages, il faut avoir une dose peu commune de patience et de force physique. Ces gens-là semblent considérer le chemin de fer comme un objet de luxe, bon pour les riches et pour effrayer les Indiens. Ce sont là les colons qu'il nous faut, ceux que les obstacles irritent au lieu de les décourager. Ils sont de la race de ces pionniers qui ont ouvert au reste du monde le chemin de la Californie. Ils ne peuvent être que les bienvenus parmi nous.

L'Eclair de Saint-Etienne signale un déplorable événement occasionné par les travaux du chemin de fer de Commentry à Gannat (Allier) : Pour traverser le plateau sur lequel est bâti le chef-lieu de la commune de Mazerier, on a creusé une tranchée profonde qui a fait tarir tous les puits.

M. Charrier, fermier à Langlard, espérant atteindre une nouvelle nappe d'eau, descend dans un des puits qui alimente sa ferme, et travaille avec ardeur au forage de ce puits.

Son fils l'attendit pendant quelques minutes, mais bientôt il se fit un silence qui l'inquiéta.

Impatient, il descend à la hâte dans le puits ; mais, parvenu au fond, sa voix ne se fait plus entendre.

Un ouvrier, puis deux autres personnes le suivent. Ils sont à peine descendus que leur voix n'arrive plus à l'orifice du puits. Un ouvrier étranger se fait descendre au moyen de cordes, mais il n'a pas encore atteint la moitié de la profondeur du puits qu'il pousse un cri de détresse. On le retire immédiatement à moitié asphyxié. Un courant souterrain de gaz, ouvert par les coups de pioche de Charrier, avait frappé de mort les cinq premiers victimes.

Des travaux de sauvetage furent entrepris à trois heures du soir, et à neuf heures on retira cinq cadavres noircis, défigurés, méconnaissables.

La France, en annonçant que le roi de Prusse vient de commander sa propre statue équestre à un sculpteur berlinois, fait la réflexion suivante : C'est, croyons-nous, la première fois que, devant un sans fausse honte le jugement de la postérité ; un roi s'occupe de son vivant, de la reproduction en bronze de son auguste personne.

La France se trompe, et sa mémoire est trop courte. Plus d'un souverain éprouvé et nos jours le besoin de devancer le jugement de la postérité, ce qui peut, après tout, passer pour un acte de prévoyance. Que la France examine, je ne s'en doute pas, le relief de la statue de la Seine, les Tuileries de Louvre, et elle apercevra le bas-relief équestre d'un monarque qui a trouvé sans doute que le cœur de ses sujets serait moins tendre que le bronze, à sa mémoire.

Un Champ des plus exquis dans le Charrier. Deux « irréconciliables » de grand chemin, déguenillés, barbus, truculents, lisent le Journal officiel au coin d'un bois : On supprime les gendarmes de la garde ? dit l'un.

De la garde seulement ? Toujours des demi-mesures !... s'exclame l'autre.

La cour d'assises de Frankfurt est saisie en ce moment d'une cause assez singulière. Un individu d'une quarantaine d'années est poursuivi pour avoir injurié et insulté un grand nombre de personnes, au moyen de lettres anonymes. Le côté le plus inexplicable de cette affaire c'est que l'inculpé ne connaissait souvent même pas les personnes qu'il insultait de ses lettres et que, loin de les écrire dans un but de haine, il payait des frais souvent considérables pour leur envoi.

Ainsi, il a été établi que, dans une seule nuit l'inculpé n'a pas mis moins de trois mille lettres anonymes à la poste. Il avait commencé ce manège, il y a déjà quelques années.

Dans le farnam du palais Bourbon, plusieurs députés causaient de la situation politique, et les prévisions pessimistes étaient à l'ordre du jour.

Cependant, messieurs, dit un honorable, il faut constater qu'il dépit de toutes les excitations, l'ordre règne.

En effet, reprit le marquis de T... l'ordre règne, mais il ne gouverne pas. Le Rappel nous annonce que une bonne nouvelle que M. Pyat, revenu de Vieux, habitera désormais Paris. Quelle ironie ! Comment ! il est à Paris ? C'est pour cela sans doute que la température s'est subitement refroidie. Surtout aura lu un article de cet ennuyeux écrivain transformé en demi-dieu de l'irréconciliable.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Jeu de 11 Novembre.

La poudre aux yeux, comédie en deux actes.
La rose de Saint-Eloi, opérette-bouffe en 1 acte.
Nicolette ou les millions de la maniarde, comédie mêlée de chant.

On commencera à 7 heures 3/4.

Dans l'intérêt des relations commerciales entre la France et l'Angleterre, la connaissance de la langue anglaise est devenue de première nécessité. Le moyen le plus expéditif d'apprendre une langue quelconque, c'est de l'apprendre sur le lieu même, où toute autre est, à l'exception, du moins, d'usage. De nos jours, bien des familles de France manifestent ou ont manifesté le désir d'envoyer leurs enfants en Angleterre, mais souvent se trouvent dans l'embarras du choix d'une maison d'éducation.

Ces maisons sont pour la plupart conduites par des protestants, ou, par la généralité de leur enseignement, n'offrent que les avantages d'une maison catholique et privée. Sur ces considérations, je me suis proposé, dans l'intérêt des familles intéressées, de mettre ma maison et mes soins au service d'un certain nombre de jeunes gens français.

La maison est située dans un endroit salubre, offrant à la fois toutes les commodités et tous les agréments désirables, et à proximité d'une église catholique. Comme ex-professeur du Collège Royal de Maurice (Ile de France), outre l'anglais, je suis prêt à enseigner toute autre branche d'instruction selon le désir des parents, y compris la musique vocale et instrumentale. Un docteur en médecine est attaché à la maison, et le père réside à l'offre d'entreprendre la part essentielle de l'instruction religieuse. Jusqu'ici, je n'ai fixé aucun salaire, croyant qu'il vaudrait mieux en convenir avec les parents qui voudront bien m'honorer de leur confiance.

F. A. H. YONGE, Esq.
Ladye Park
Near Lisikard,
Cornwall (England).
9350.

La Société Industrielle et le Crédit Foncier d'Angleterre publient une émission de trois mille actions de la Compagnie fermière des Halles, Marchés et Abattoirs de la ville de Naples.

Le Conseil d'Administration prévient le public que la Compagnie fermière des Halles et Marchés de Naples est complètement étrangère à cette opération, qui ne peut être une émission, puisque les titres sont cotés à la Bourse.

LABORATOIRE de la Chambre Syndicale de Roubaix.

Directeur : E. Richard - Lagérie, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siège, 180, rue du Collège, à Roubaix. Il est destiné aux analyses :

Essais de matériaux
Recherches et études de toute sorte, concernant l'industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au fileteur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses huiles.

M. Richard - Lagérie se tient tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels.

Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste
Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.
Nouveaux dentiers sans ressorts, extraction et prothèse dentaires en huit jours.
Tous les jours
Consultations gratuites de midi à deux heures.
M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis
M^{re} Adèle de Martel a l'honneur d'informer les familles qui ont bien voulu lui témoigner leur confiance, qu'elle est de retour à Roubaix, et qu'elle donnera, comme par le passé, des leçons et répétitions de langue française.
25, rue Saint-Antoine. 9343

M. Dertelle, licencié en droit, ancien notaire, rue d'Inkermann, 65.
Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales. Rédaction de tous actes et contrats. Représentation devant le Tribunal de commerce et la justice de paix.